

Image not found or type unknown



Discothèque et tapage nocturne

Par **lililaeti13**, le **30/12/2012** à **08:58**

Bonjour,rnrnJe gère une résidence de tourisme qui se trouve en face d'une boîte de nuit.rnMes clients sont dérangés toutes les nuits de 2 ou 3 heure du matin jusqu'a 7h par des jeunes trop alcoolisé qui sortent de cette boîte de nuit et qui crient, se bagarrent, ou montent sur les voiture.rnJe suis allée voir le gérant de la boîte de nuit pour essayer de trouver une solution qui pourrait nous convenir à tous les 2 pour éviter ce tapage nocturne incessant, mais ce monsieur m'a répondu qu'une fois sortis de son établissement, les personnes ne sont plus ses clients et qu'il n'y peut rien.rnQuel recours puis je avoir pour essayer de faire retrouver des nuits calme à mes vacanciers? Les clients de cette discothèques sont ils sous la responsabilité du gérant une fois sortie de l'etablissement?rnrnMerci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **30/12/2012** à **09:41**

bjr,rnil faut voir le maire qui est responsable de la tranquillité de ses concitoyens.rnla résidence de tourisme existait-elle avant la boîte de nuit ?rncdt

Par **lililaeti13**, le **30/12/2012** à **10:10**

bonjour,rnrnNon la boîte de nuit était présente bien avant la construction de la résidence